

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

. 1.1 Identificateur de produit

. Désignation commerciale : **BACTOGAL DIOXY**
Numéro d'article : **13319H**

. 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectant

. 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

. **Producteur/fournisseur :**
ANTI-GERM France
AG France S.A.S.
Zone Industrielle Le Roineau
72500 Vaas

Tel: +33 (0) 243467122
Fax: +33 (0) 243467005
web: www.anti-germ.fr
e-mail: info@anti-germ.fr

. **Service chargé des renseignements :** sdb@anti-germ.de

. **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** N° d' appel d'urgence Orfila (INRS): +33 1 45 42 59 59 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

. 2.1 Classification de la substance ou du mélange

. **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Ox. Liq. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

. 2.2 Éléments d'étiquetage

. **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

. **Pictogrammes de danger**



GHS03

GHS05

GHS07

. **Mention d'avertissement** Danger

. **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

peroxyde d'hydrogène en solution

acide acétique

acide peracétique

. **Mentions de danger**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

. **Conseils de prudence**

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : **BACTOGAL DIOXY**

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 1)

<p>P260 P280 P303+P361+P353 P305+P351+P338 P310 P301+P330+P331 P501</p>	<p>Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p>
---	--

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

. **3.1 Caractérisation chimique: Substances** Solution aqueuse

. **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

. **Description :**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

. **Composants contribuant aux dangers:**

<p>CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Numéro index: 008-003-00-9 Reg.nr.: 01-2119485845-22-xxxx</p>	<p>peroxyde d'hydrogène en solution Ox. Liq. 1, H271; Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332</p>	<p>10-<25%</p>
<p>CAS: 79-21-0 EINECS: 201-186-8 Numéro index: 607-094-00-8</p>	<p>acide acétique Flam. Liq. 3, H226; Skin Corr. 1A, H314 acide peracétique Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. D, H242; Skin Corr. 1A, H314; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332</p>	<p>10-<25% 2,5 -<5%</p>

. **SVHC** Non

. **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

. **4.1 Description des premiers secours**

. **Indications générales :**

Autoprotection du secouriste d'urgence

Amener les sujets à l'air frais

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

. **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer au moins 15 minutes.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

. **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

. **après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et / ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3 Risques

Risque de perforation gastrique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Oxygène (peut intensifier le feu)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, silice, neutralisant d'acide, liant universel).

N'utilisez pas de matières organiques (ex. Poussières).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au section 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Stocker au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 3)

- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Ne pas fermer les emballages de sorte qu' ils ne soient pas hermétiques au gaz.
- Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- En cas de dilution, toujours présenter de l'eau et y délayer le produit
- Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

- Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Utiliser des emballages en polyoléfine
- Prévoir un système de dégazage des emballages
- Ne pas utiliser de fûts en métal léger
- Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Indications concernant le stockage commun :

- Ne pas stocker avec des alcalins (lessives).
- Ne pas stocker avec les matières inflammables
- Ne pas conserver avec des métaux
- Ne pas conserver avec les agents de réduction

Autres indications sur les conditions de stockage :

- Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- Stocker au frais
- Protéger contre les effets de la lumière
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

VME (France) Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1 ppm

acide acétique

VME (France) Valeur momentanée: 25 mg/m³, 10 ppm

IOELV (Union Européenne) Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Protection respiratoire :

- Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 4)

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre

. **Protection des mains** : Gants de protection.

. **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux** :

Lunettes de protection hermétiques (DIN 58211, EN 166)

Protection du visage (DIN 58214)

. **Protection du corps** : Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

. **Indications générales.**

. **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : incolore

. **Odeur** : caractéristique

. **Seuil olfactif:** non déterminé

. **valeur du pH à 20 °C:** ca. 1,7

. **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : ca. 118 °C

. **Point d'éclair** : Non applicable

. **Inflammabilité (solide, gazeux)** : non applicable

. **Température d'inflammation** :

Température de décomposition : non déterminé

. **Auto-inflammabilité** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Danger d'explosion** : non déterminé

. **Limites d'explosivité** :

inférieure : ca. 4,0 Vol %

supérieure : ca. 17,0 Vol %

. **Propriétés comburantes** : agents d'oxydation

. **Pression de vapeur** : non déterminé

. **Densité à 20 °C:** ca. 1,08 g/cm³

. **Vitesse d'évaporation.** non déterminé

. **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : entièrement miscible

. **Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : non déterminé

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 5)

. **Viscosité :**

dynamique à 20 °C:

ca. 1 mPas

cinématique :

Non déterminé.

. **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

. **10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

. **10.2 Stabilité chimique**

. **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

. **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

Réactions aux alcalins puissants

En tant qu'agent d'oxydation, réagit avec les matières organiques telles que le bois, le papier, les graisses.

. **10.4 Conditions à éviter**

Éviter les sources d'inflammation.

Protéger contre les effets de la lumière

. **10.5 Matières incompatibles:**

Composés alcalins

Sels des métaux lourds

Amines, acides forts, agents de réduction et matière organique

. **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Monoxyde de carbone (CO)

Oxygène (peut intensifier le feu)

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

. **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

. **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral LD50 1193 mg/kg (rat) ((source: ECHA))

acide acétique

Oral LD50 3310 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 (4 h) 598 mg/L (rat)

79-21-0 acide peracétique

Oral LD50 1015 mg/kg (rat)

Dermique LD50 1040 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50 (4 h) 0,204 mg/L (rat)

. **Composant Type Valeur Espèce**

Produit ATEmix oral > 5000 mg/kg .

Produit ATEmix dermal >5000 mg/kg .

. **Effet primaire d'irritation :**

. **de la peau :**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

. **des yeux :**

Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 6)

- . **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Indications toxicologiques complémentaires** :
Peut irriter les voies respiratoires.
Provoque des lésions oculaires graves.
- . **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.
- . **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique** :
7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution
LC50 (96 h) 16,4 mg/L (Pimephales promelas)
LC50 (24 h) 35 mg/L (Leuciscus idus)
EC50 27,5 - 43 mg/L (Scenedesmus quadricauda) ((240 h))
EC50 (24 h) 7,7 mg/L (daphnia magna)
EC10 11 mg/L (Pseudomonas putida) (16 h)
79-21-0 acide peracétique
LC50 (96 h) 0,9 - 2,0 mg/L (Truite arc-en-ciel)
EC50 (48 h) 0,5 - 1,0 mg/L (daphnia magna) (OECD 202)
NOEC 0,05 mg/L (daphnia magna) (OECD 211)
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Biodégradable.
- . **Autres indications** : Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications écologiques** :
- . **Indications générales** :
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT**: non applicable
- . **vPvB**: non applicable
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

. Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

. Emballages non nettoyés :

. Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.

. Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU

. ADR, IMDG, IATA

UN3149

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR

3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED

. IMDG

. IATA

Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixtures, stabilized

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR



. Classe

5.1 (OC1) Matières comburantes.

. Étiquette

5.1+8

. IMDG



. Class

5.1 Matières comburantes.

. Label

5.1/8

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY
Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 8)

. IATA



. Class	5.1 Matières comburantes.
. Label	5.1 (8)
. 14.4 Groupe d'emballage	
. ADR, IMDG, IATA	II
. 14.5 Dangers pour l'environnement:	
. Polluant marin :	Non
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières comburantes.
. Indice Kemler :	58
. No EMS :	F-A,S-Q
. Segregation groups	Peroxides
. Stowage Category	D
. Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
. Segregation Code	SG16 Stow "separated from" class 4.1 SG59 Stow "separated from" permanganates SG72 See 7.2.6.3.2.
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport :	Protégez la marchandise contre le gel pendant le transport.

. ADR	
. Quantités limitées (LQ)	1L
. Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
. Catégorie de transport	2
. Code de restriction en tunnels	E

. IMDG	
. Limited quantities (LQ)	1L
. Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
. "Règlement type" de l'ONU:	UN 3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ, 5.1 (8), II

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 9)

- . **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**
- . **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**
- . **Prescriptions nationales :**
- . **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Classe ICPE Seveso III : 4441
- . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** néant
- . **Préparations dangereuses**
Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)
- . **Protection des travailleurs**
Hygiène et sécurité au travail
Code du travail : article R 232-5 à 5-14 (aération, assainissement), articles R 231-32 à 38 (formation à la sécurité), article R 233-43 (cuves, bassins, réservoirs).
Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail :
INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
- . **Protection de l'environnement**
Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Phrases importantes**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- . **Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité et Réglementation Produits
- . **Contact :** sdb@anti-germ.de
- . **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Ox. Liq. 1: Oxidising Liquids, Hazard Category 1
Ox. Liq. 2: Oxidising Liquids, Hazard Category 2

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 09.03.2016

Numéro de version 2

Révision: 09.03.2016

Désignation commerciale : BACTOGAL DIOXY

Numéro d'article : 13319H

(suite de la page 10)

Org. Perox. D: Organic Peroxides, Types C, D

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

. **Sources** : source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

. * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F